

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 28 Août 2023**Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 09

Procurations : 0

Convocation
22 Août 2023Délibération Numéro**2023.28.08.04**Objet :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20230828-2023280804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2023

Affichage : 04/08/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le vingt- huit août deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, M. AUBER François, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique,

Absents excusés :

Mme CHARDEY Brigitte, Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Martine

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie**DEPOT DES ARCHIVES AUX SERVICES DES ARCHIVES
DEPARTEMENTALES**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives de la Commune a été réalisé le 22 juin 2023.

Il s'agissait d'évaluer la possibilité d'octroi d'une subvention pour l'acquisition de rayonnages pour les archives.

Il a été relevé que les archives communales font l'objet d'un suivi et d'un récolement régulier mais que certaines archives pourront faire l'objet d'une élimination.

Un rappel sur l'obligation réglementaire de déposer nos registres de l'Etat-Civil et plus de 120 ans ainsi que nos archives cinquantennaires aux archives Départementales a été fait par courrier en date du 29/06/2023.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des
membre présents, (9 voix pour)***

→ Décide le dépôt des registres de l'Etat-Civil de plus de 120 ans et des archives cinquantennaires aux archives départementales et se conformer à la réglementation.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

